

Formation diplômante

BREVET DE MAÎTRISE COIFFURE

Contrat de professionnalisation

OBJECTIF

Obtenir un diplôme de niveau III (équivalent Bac+2, inscrit au RNCP*) pour valider la reconnaissance officielle de ses compétences professionnelles, l'aptitude à manager et gérer une entreprise, la qualification comme Maître d'Apprentissage et le titre de Maître artisan.

PUBLIC

Chef d'entreprise, salarié.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formateurs spécialisés de l'entreprise artisanale
Modules capitalisables

PRÉ-REQUIS

Titulaire du BP Coiffure.

EVALUATION

Évaluations des acquis en cours de formation
Examens à la fin de chaque module de formation

PROGRAMME

6 modules généraux, 1 module professionnel

Entrepreneuriat : 101 heures

Objectif : Maîtriser l'environnement de l'entreprise pour contribuer à son développement.

Commercial : 56 heures

Objectif : Définir l'organisation commerciale et la stratégie de l'entreprise.

Gestion économique et financière : 19 heures

Objectif : Comprendre le fonctionnement économique d'une entreprise artisanale, savoir analyser la situation financière et anticiper ses évolutions.

Gestion des ressources humaines : 56 heures

Objectif : Comprendre le fonctionnement RH de l'entreprise et savoir réagir face à des situations complexes.

Formation et accueil de l'apprenant : 42 heures

Objectif : Maîtriser la fonction de maître d'apprentissage, accueillir et intégrer l'apprenti au sein de son entreprise, bien connaître la réglementation.

Communiquer à l'international : 42 heures

Objectif : Communiquer en anglais avec des clients, des partenaires et des fournisseurs à l'écrit et à l'oral.

Module professionnel : 168 heures

Objectif : Renforcer les compétences techniques indispensables à la réalisation de prestations ou de créations de haut niveau.